



Deux nouveaux documents de sécurité dans les écoles

Ces deux documents devraient être présentés (ou ont été présentés) au cours des conseils d'école.

1. Le registre Santé et Sécurité au Travail Ecole :

- Ce registre doit permettre le signalement d'un ou de risque (s) constatés (s).
- Il ne doit pas quitter le bureau du Directeur qui en est le référent.
- Un affichage qui en précise ses finalités doit être visible à l'entrée de l'école.
- Ce registre est tenu à la disposition de tous (personnels, parents, DDEN...).
- Il est présenté à chaque conseil des maîtres et conseil d'école.
- Le Directeur assure le traitement du danger signalé, le jour même en cas d'urgence, en mettant en œuvre les mesures conservatoires de sa compétence puis en informant le Maire et/ou l'IEN. Il suivra la mise en œuvre des mesures pour résoudre le problème.
- Si le risque nécessite des investissements ou des travaux conséquents, il sera inscrit dans le DUERP.
- La synthèse des fiches sera transmise annuellement à l'IEN.

2. Le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ou DUERP :

- Ce document est rempli par les adultes de l'école relevant de l'Education Nationale.
- Il a pour objectif de mieux cerner les risques afin de définir un programme de prévention.
- C'est un document de référence pour un dialogue entre : professeurs des écoles / Directeur / Mairie / IEN / Services départementaux de l'Education Nationale.
- Ce document pourra orienter des actions de formation dans le domaine de l'hygiène, la santé, la sécurité. Il pourra également servir à établir un programme annuel ou pluriannuel de prévention ou de travaux.
- Les familles de risques à remplir sont :
 - a) L'hygiène : aération, assainissement, entretien des locaux, équipements sanitaires.
 - b) La sécurité : électrique, incendie, produits dangereux, circulation dans et hors de l'école, les interventions d'entreprise, les risques de chute, les équipements qui présentent un danger.
 - c) Psychosociaux : stress, violence interne ou externe.
 - d) Ergonomique : environnement du travail (bruit, ambiance thermique, éclairage, qualité des écrans...), troubles musculo-squelettiques.